



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Box/Boîte de Réception des
Soumissions**
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet Health Care of Excellence	
Solicitation No. - N° de l'invitation EC016-211079/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client EC016-211079	Date 2021-05-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWJ-005-5986	
File No. - N° de dossier PWJ-0-43065 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-06-15 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lomax (PWJ), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur pwj005
Telephone No. - N° de téléphone (506) 639-8503 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation numéro 3 est soumise et comprend la modification numéro 3 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Modification numéro 3

Questions et réponses

1. Pourriez-vous confirmer que nous pouvons présenter notre proposition **une seule fois**, c.-à-d., si nous envoyons une copie papier, nous n'avons pas à également soumettre une copie électronique au moyen de Connexion postel?
Vous pouvez présenter votre proposition une seule fois, soit sur papier ou électroniquement au moyen de Connexion postel.
2. Si l'on doit présenter notre proposition en format papier, veuillez confirmer ce qui est requis : (1) seule copie papier de la soumission ou plutôt la proposition originale (1) et cinq (5) copies papier pour un total de six (6) copies papier de la soumission?
La proposition originale (1) et cinq (5) copies papier pour un total de six (6) copies papier de la soumission.
3. Merci de bien vouloir préciser le calendrier pour les éléments suivants :
 - Résultats de la phase 1 : environ trois (3) semaines.
 - Diffusion de la DP de la phase 2 : Une semaine après les résultats de la phase 1 (estimation).
 - Période d'affichage de la DP de la phase 2 : À confirmer.
4. Pouvez-vous nous confirmer que nous pouvons inclure les curriculum vitæ dans un appendice? Est-ce que cela comptera dans la limite de pages?
Les curriculum vitæ compteront dans la limite de pages.
5. Pouvons-nous utiliser des pages séparatrices? Si oui, est-ce que cela comptera dans la limite de pages?
Non, les pages séparatrices ne seront pas prises en compte dans la limite de pages.
6. Veuillez confirmer que nous devons remplir la section 3.2.3, Réalisations des principaux membres du personnel dans le cadre de projets uniquement pour les membres de l'équipe du proposant et non pour les membres de l'équipe des experts-conseils (c'est-à-dire les sous-experts-conseils et les experts-conseils spécialisés).
Oui.
7. Veuillez confirmer si tous les sous-experts-conseils et les experts-conseils spécialisés doivent obtenir un permis d'exercice ou une accréditation professionnelle dans la province du Nouveau-Brunswick?
Uniquement l'expert-conseil principal. En ce qui concerne l'expert-conseil principal, indiquer les permis valides ou de quelle façon on a l'intention de satisfaire aux exigences provinciales relatives au permis d'exercice. Dans le cas d'une coentreprise, indiquer la forme juridique de la coentreprise existante ou proposée (se reporter à la clause R1110T, Instructions générales aux proposants, section IG 9, Limitation des soumissions).

8. Veuillez confirmer si les sous-experts-conseils et les experts-conseils spécialisés sont exclus des DP des phases futures associées à ce projet.
Non. Reportez-vous à la modification 1.
9. Le client envisagerait-il d'augmenter la limite de pages à 36 pages? La limite de pages, pour la phase 1, est par la présente augmentée à 36 pages.
10. L'architecte autochtone fait-il partie de la catégorie des « sous-experts-conseils clés » et doit-il également donner les noms de deux (2) établissements de soins de santé achevés au cours des huit (8) dernières années?
L'architecte autochtone est un sous-expert-conseil clé. Pour l'architecte autochtone uniquement, l'exigence d'expérience de deux (2) établissements de soins de santé achevés au cours des huit (8) dernières années est supprimée. Les soumissionnaires sont invités à présenter leur expérience dans le domaine de la santé, de la guérison et du bien-être.
11. En raison du petit nombre d'architectes autochtones inscrits au Canada, pourriez-vous envisager de supprimer l'interdiction de soumissionner la DP de phase 2 pour l'architecte autochtone retenu pour la phase 1?
L'exclusion a été supprimée; voir la modification n° 1 de l'invitation à soumissionner.
12. Serait-il acceptable de citer un projet qui n'est pas terminé (en cours de construction), mais dont les travaux de préconception sont terminés? Le projet cité doit-il être entièrement achevé?
Les projets non achevés peuvent être inclus, mais risquent néanmoins de recevoir une note inférieure. Nous encourageons les proposants à présenter clairement comment leur expérience antérieure répond aux exigences de la présente DP.
13. Quel est le modèle de prestation prévu pour la construction (PPP, conception-construction, conception-soumission-construction)?
Énoncé de projet : DP 3, Description du projet, 3.4.2.5.15 : l'entrepreneur retenu devra faire des recommandations finales sur la stratégie de mise en œuvre et la méthode de prestation après l'évaluation des options.
14. Est-il nécessaire que le rôle d'architecte autochtone soit attribué à une ressource figurant dans l'annexe A, Plan des avantages pour les autochtones – Évaluation des capacités?
Non, la liste fournie est constituée de ressources connues, selon une évaluation des capacités. Il est possible de faire ajouter les architectes intéressés à la liste en communiquant avec l'autorité contractante identifiée dans la demande de propositions. Il est important de bien indiquer les qualifications de la proposition de la phase 1.